

1. Novembre 1778.

375

ste dans ces archives aucune copie de l'acte en question, quoique la cour de Berlin ait assuré, " qu'elle savoit de bonne part, qu'il „ s'en trouvoit une copie pareille à Vienne; ce qu'on ne voudroit pas désavouer „ en bonne conscience „ : & c'est à l'égard de cette assertion, que la cour de Vienne „ somme expressément (à la page 11 de sa „ réponse) celle de Berlin de nommer cette „ main sûre, dont elle tient l'information „ de l'existence d'une telle copie à Vienne * „.

Parmi les écrits particuliers & la plupart anonymes, qui se répandent dans la conjoncture présente, il en est un qui se fait remarquer; il a pour titre : *Considérations sur les affaires actuelles de l'Europe : première partie sur l'invasion des troupes prussiennes en Bohême.* L'épigraphe même, tirée de Lucain, est relative à la thèse, que l'écrivain entreprend de prouver; savoir, que *l'état de guerre est l'état naturel & nécessaire de la monarchie prussienne.* D'après ce principe, qu'il développe avec la plus grande étendue, jusqu'à rappeler des événemens de tout genre, l'on n'attendra point de cet auteur une impartialité fort sévère. L'éditeur en prévient lui-même dans sa préface, où il est dit „ que son auteur se montre partisan zélé de „ la Maison d'Autriche, sans méconnoître „ les grandes qualités du Monarque prussien „ : il garde l'anonyme, mais l'on attribue assez généralement cet écrit à Mr. de

* Autres observations sur le même sujet, 15. Août, p. 625.